

Demande déposée le 01/03/2023	
Par :	Monsieur <b>BLANC OLIVIER</b>
Demeurant à :	<b>26 RUE DU LOT</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Sur un terrain sis à :	<b>26 RUE DU LOT</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Référence cadastrale :	<b>214 AL 397, 214 ZD 161</b>
Nature des Travaux :	Régularisation pompe à chaleur

N° DP 063 214 23 G0025

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

VU la déclaration préalable présentée le 01/03/2023 par Monsieur BLANC OLIVIER.

VU l'objet de la déclaration :

- pour régularisation : installation d'une pompe à chaleur ;
- sur un terrain situé 26 RUE DU LOT à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 06/03/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

**ARRETE**

*Article 1* : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

*Article 2* : *Afin de respecter le règlement de la zone UG, la pompe à chaleur sera habillée d'une grille de métal ou en bois de couleur similaire à celle de la façade architecturale.*

A LES MARTRES DE VEYRE, le 16/3/2023

Le Maire,



*par délégation*  
*[Signature]*  
L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM